

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 30 septembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26 et 27 septembre 2011

2011 DAC 487 Subvention et avenant n°2 à la convention pluriannuelle d'objectifs avec la société par actions simplifiée Cité de la Musique Salle Pleyel (8e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2011 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer avec la société par actions simplifiée Cité de la Musique- Salle Pleyel dont le siège est situé 252 rue du Faubourg Saint-Honoré (8^e), un 2e avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs, relatif à l'attribution d'une subvention de fonctionnement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2010 DAC 753 en date des 13, 14 et 15 décembre 2010 ;

Vu l'avis du Conseil du 8e arrondissement en date du 14 septembre 2011 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : La subvention attribuée à la société par actions simplifiée Cité de la Musique – Salle Pleyel, au titre de l'année 2011, située 252 rue du Faubourg Saint-Honoré (8^e) est fixée à 675.000 euros. Compte tenu de l'acompte déjà attribué de 350 000 € le solde à verser est de 325 000 €. La société a pour objet l'organisation, la production, la représentation, la promotion et la commercialisation de concerts et spectacles, notamment musicaux, de théâtre, d'opéra ou de ballet (W00315).

Article 2 : Monsieur le Maire de Paris est autorisé à signer un 2e avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs, relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de 2011 et dont le texte est joint en annexe à la présente délibération.

Article 3 : La dépense correspondante soit 325.000 € sera imputée sur le budget de la Ville de Paris de 2011 nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004 Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture